



# Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU**

No 19 – 30 septembre 2011

## EN BREF :

- Nématode dans l'ail : surveillez vos semences.
- Homologation d'urgence du SCHOLAR contre la moisissure blanche dans la carotte.

## NÉMATODE DES TIGES ET DES BULBES DANS L'AIL

Attention! Quelques échantillons d'ail porteurs de nématodes du genre *Ditylenchus* ont été identifiés par le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ au cours des dernières semaines. Bien que, pour le moment, le laboratoire ne réalise pas l'identification jusqu'à l'espèce, il s'agit très probablement de *Ditylenchus dipsaci*, le nématode des tiges et des bulbes aussi appelé anguillule des tiges et des bulbes. C'est le nématode le plus couramment rencontré dans cette culture et les producteurs ontariens sont déjà aux prises avec ce ravageur depuis quelques années. Les échantillons atteints provenaient de fermes réparties dans plusieurs régions du Québec.

Sur les échantillons d'ail soumis au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ, on pouvait observer des symptômes de pourriture sèche à la base des bulbes. Sur certains bulbes, les symptômes étaient cependant plus faibles, puisqu'on observait simplement de petites taches brunâtres sur les caïeux (gousses). Habituellement, les bulbes affectés se défont aussi plus facilement et les caïeux atteints sont plus mous et légers qu'à la normale. Des infections secondaires bactériennes ou fongiques peuvent aussi s'installer dans les tissus endommagés.

Le principal problème avec ce type de ravageur est que, une fois qu'il est installé dans un champ, il est très difficile de s'en débarrasser. Bien que les nématodes de cette espèce se multiplient à l'intérieur des feuilles et des bulbes, on retrouve toujours une partie de la population qui persiste dans le sol à la suite de la décomposition des débris de la culture. Les stades dormants seraient capables de survivre plusieurs années dans le sol. De plus, les races de ce nématode qui s'attaquent à l'ail affecteraient aussi l'oignon et les autres alliums.

Voici les principales recommandations permettant de prévenir les pertes associées à ce nématode :

- **Vérifiez attentivement les lots de semences et n'utilisez que des semences parfaitement saines.** Plusieurs spécialistes recommandent également de ne pas utiliser comme semence de l'ail provenant de champs porteurs de *Ditylenchus dipsaci* étant donné que les bulbes pourraient contenir quelques nématodes sans présenter de symptômes visibles.



- **En cas de doute sur la qualité des bulbes ou sur la présence de nématodes dans les champs (sols), des échantillons peuvent être soumis au Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ.** Les informations sur le laboratoire, incluant la tarification, la méthode d'échantillonnage et la fiche de renseignement à compléter, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/lab/navigation.aspx?sid=1420&r>.
- Il faut éviter tout déplacement de sol contaminé des champs affectés vers les champs non infestés (par la machinerie agricole, les chaussures des travailleurs, l'érosion hydrique, etc.) et faire aussi attention à la source d'eau d'irrigation.
- Le traitement des caïeux (gousses) à l'eau chaude avant la plantation permettrait de détruire un grand nombre de nématodes, voire les éliminer complètement. Ce type de traitement exige cependant beaucoup de minutie et des équipements adaptés lorsque le volume à traiter est important.
- Dans les champs où le nématode est présent, il est possible de cultiver à nouveau des alliums, mais à condition de faire des rotations de 3 ans ou plus sans cultures hôtes. La population de *Ditylenchus* serait alors suffisamment faible pour ne pas affecter significativement le rendement (moins de 100 nématodes par kg de sol).
- Éviter de planter de l'ail dans les sols argileux; ce type de nématode préfère les sols lourds. Les champs mal drainés et les baissières sont aussi à éviter.

Les liens suivants permettent de consulter quelques textes qui fournissent davantage d'information sur le nématode des tiges et des bulbes :

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/news/hortmatt/2009/08hrt09a3.htm>  
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/news/hortmatt/2010/21hrt10a2.htm>  
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/hort/news/hortmatt/2010/25hrt10a3.htm>  
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/00-044.htm>

Un bulletin d'information visant à fournir un maximum de renseignements sur ce ravageur sera produit durant l'hiver.

## **HOMOLOGATION D'URGENCE DU SCHOLAR 230SC POUR LES CAROTTES D'ENTREPOSAGE**

L'homologation d'urgence du SCHOLAR (fludioxonil) a encore été renouvelée cette année. Cette fois-ci, on a toutefois préféré la formulation liquide de ce fongicide plus facile à mélanger à l'eau que la formulation en poudre (SCHOLAR 50WP) homologuée l'an dernier. Ce produit permet de prévenir le développement de la moisissure blanche sur les carottes pendant la période d'entreposage.

Voici un résumé des principaux points concernant cette homologation :

- **Seules les carottes destinées à être vendues au Canada peuvent être traitées.**
- Dose : 496 millilitres dans 378 litres d'eau pour traiter jusqu'à 90 000 kilogrammes de carottes.
- Méthode d'application : arrosage ou immersion des carottes après la récolte immédiatement avant l'entreposage.
- Nombre de traitements : une seule application permise.
- Remarques : maintenir une agitation constante de la solution fongique;  
ne pas exposer les carottes traitées à la lumière directe du soleil.
- Date limite de l'homologation : 31 décembre 2011.

L'étiquette du SCHOLAR 230SC pour cette homologation d'urgence peut être consultée à l'adresse suivante : [http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/SCHOLAR\\_230SC\\_29528\\_fr\\_ER\\_label\\_carrots\\_2011-3316\\_2011-09-01.doc](http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/SCHOLAR_230SC_29528_fr_ER_label_carrots_2011-3316_2011-09-01.doc).



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU**

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

Texte rédigé par :

Mario Leblanc, agronome, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

Collaboration pour la partie sur le nématode :

Nancy Shallow, agronome-phytopathologiste, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte-céleri-laitue-oignon...  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ  
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0  
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106 – Télécopieur : 450 427-0407  
Courriel : [Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 19 – carotte, céleri, laitue... – 30 septembre 2011*



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU**

Avertissement No 19 – 2011, page 3